



## LE CYBER-HARCELEMENT

Le cyber-harcèlement est une forme spécifique du harcèlement faisant appel aux technologies de l'information et de la communication. Pour définir le harcèlement, trois éléments sont réunis : l'intention de faire du tort à autrui, la répétition des faits, un déséquilibre de pouvoir entre les protagonistes. Ce n'est pas la forme ou le contenu d'un comportement qui définit le harcèlement, mais sa répétition et la nature de la relation entre agresseur(s) et victime(s). Le harcèlement est donc un ensemble d'actes négatifs délibérés répétés à l'égard d'une personne qui ne voit pas comment y mettre fin. <sup>1</sup>

L'auteur de harcèlement est à la recherche d'un public. Le rôle des témoins est donc essentiel pour encourager ou, au contraire, mettre un terme à ces agissements.

Avec les nouvelles technologies et les réseaux sociaux, le cyber-harcèlement vient renforcer et souvent amplifier le harcèlement. Plusieurs phénomènes interviennent<sup>2</sup> :

- Le décloisonnement des espaces temporels et géographiques : le harcèlement se fait dans la continuité, la personne victime de harcèlement n'a pas le temps de souffler (le harcèlement a lieu tant que la victime est connectée : à l'école, à la maison, etc.)
- La dilution de la responsabilité : il suffit de « liker » pour participer au harcèlement. L'auteur du like ne sent pas porteur, responsable de la publication.
- La distance, l'absence de l'autre : « l'effet cockpit » derrière l'ordinateur qui empêche l'auteur de voir sa victime complique la question de l'empathie. Si on écoute quelqu'un qui pleure, cela diminue notre agressivité. Par écrans interposés on peut imaginer l'autre « en train de ricaner », se représenter la victime comme plus « costaud ».
- L'anonymat (relatif) de l'auteur - ou à défaut le sentiment d'anonymat qu'il peut ressentir.
- Le caractère public (potentiellement à grande échelle) des faits, et donc la recherche par l'auteur de la validation de ses pairs.
- La distorsion entre intention du destinataire et la réception du destinataire (une mauvaise blague peut ainsi beaucoup plus mal reçue à cause de la distance physique et de l'écran qui sépare les interlocuteurs).
- Le caractère durable et « viral » des faits et des traces laissées par les faits de harcèlement en ligne ex : photo, message et la difficulté de supprimer ces contenus.
- La vitesse de l'image qui peut être publiée, être aussi vite transformée et (re) publiée.

Cette situation problématique qu'est le cyber-harcèlement ne doit pas suggérer une confrontation directe des personnes concernées. En effet, cette démarche pourrait dans certains cas renforcer la violence du harcèlement envers la victime. Il est donc nécessaire de traiter ce problème en groupe pour favoriser la réflexion. Ce genre de discussion doit mettre en avant l'importance du rôle des témoins et de l'agresseur.

---

<sup>1</sup>Galand, B., Hospel, V., & Baudoin, V. (2014). *Prévalence du harcèlement en Fédération Wallonie-Bruxelles : rapport d'enquête*. Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain.

<sup>2</sup>Minotte, P. (2016, 8 mars). *Les ados et les écrans : l'école au pied du mur*. Communication organisée par la commune d'Ixelles. (complété par ACMJ).